donnée à tous les éléments de la richesse nationale, que notre commerce extérieur qui était en 1851 de deux milliards six cent quatorze millions de francs, monte aujourd'hui au chiffre prodigieux de plus de sept miliards.

Dans un autre ordre d'idées, de nouvelles lois vous seront proposées qui auront pour objet d'augmenter les garanties de la liberté individuelle : la première autorise la mise en liberté prévisoire, avec ou sans caution, même en matière criminelle; elle diminuera les rigueurs de la détention préventive; la seconde supprime la contrainte par corps en matière civile et en matière commerciale, innovation qui n'est cependant que la réapparition d'un bien ancien principe. Dès les premiers siècles de Rome, on avait décidé que la fortune et non le corps du débiteur répondrait de la dette.

Continuons donc à suivre la marche tracée : à l'extérieur, vivons en paix avec les différentes puisssances, et ne faisons entendre la voix de la France que pour le droit et la justice; à l'intérieur, protégeons les idées religieuses, sans rien céder des droits du pouvoir civil; répandons l'instruction dans toutes les classes de la société; simplifions sans le détruire notre admirable système administratif; donnons à la commune et au département une vie plus indépendante, suscitons l'initiative individuelle et l'esprit d'association, enfin élévons l'âme et fortifions le corps de la nation. Mais, tout en nous faisant les promoteurs ardents des réformes utiles, maintenons avec fermeté les bases de la constitution. Opposons-nous aux tendances exagérées de ceux qui provoquent des changements dans le seul but de saper ce que nous avons fondé.

L'utopie est au bien ce que l'illusion est à la vérité, et le progrès n'est point la réalisation d'une théorie plus ou moins ingénieuse, mais l'application des résultats de l'expérience consacrés par le temps et acceptés par l'opinion publique.

On lit dans le *Moniteur :*

« Le nonce a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par l'Empereur. Son Exc. a exprimé ses regrets de la publicité donnée à ses lettres particulières adressées aux évêques d'Orléans et de Poitiers, et elle a assuré Sa Majesté que pénétrée des devoirs de son caractère diplomatique, elle n'avait jamais eu l'intention de s'écarter du respect des règles de droit international. Sa Majesté a accueillie avec bienveillance es explications. »

Le *Moniteur de l'Algérie* publie une dépêche télégraphique du général Deligny datée du 4 février.

Après trente-six heures de marche et cinq heures de combat, les goums de la province d'Oran, soutenus par notre cavalerie régulière, ont obtenu un succès définitif sur les tribus commandées par le marabout Si-Mohamed-Ben-Hamza.

L'ennemi a opposé une résistance des plus énergiques. Si-Mohamed, attaqué personnellement par Si-Caddour, chef des Hazars, a été tué.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 2 février, soir.

(Voie de Crookhaven, par le *Canada*).

Le vice-président du Sud, M. Stephens, et le juge Campbell sont arrivés au fort Monroë en demandant la permission de se rendre, à Washington, avec mission de discuter la paix.

M. Seward est allé à leur rencontre au fort Monroë.

M. Lincoln est parti pour Annapolis; on croit qu'il ira aussi au fort Monroë

Sherman est à 40 milles de Charleston.

La situation n'a pas changé à Wilmington.

Le Congrès fédéral a adopté un amendement à la constitution abolissant l'esclavage. Or, 205 1/8.

New-York, 3 février.

Le départ de M. Lincoln pour le fort Monroë est confirmé.

Les commissaires confédérés ont été vivement acclamés par les troupes fédérales et confédérées sur la rivière James. Les commissaires se sont rendus dans l'aviso particulier de Grant à Monroë où M. Seward les attendait sur un autre navire.

Une résolution présentée au congrès confédéré porte que le moment ne peut pas être éloigné où les états confédérés seront prêts à s'unir sur la base de l'indépendance avec ceux qui ont un plus grand intérêt à maintenir la doctrine Monroë.

Or, 206 1/2. — Change sur Londres, 225. sur Paris, 2,10 à 2,15. — Bonds, 108 7/8. — Coton, 83.

New-York, 3 février.

Les nouvelles relatives aux mouvements de Sherman sont contradictoires.

Un télégramme dit que les efforts de ce général pour passer la rivière Combahee ont été sans résultat.

Burleigh, un des des pillards de Saint-Alban, a été livré aux autorités fédérales.

Londres, 15 février.

Le cardinal Wiseman est mort ce matin à 8 heures.

Londres, 15 février.

Le correspondant de New-York, du *Times*, lui mande à la date du 3 février:

M. Seward a eu une conférence avec les commissaires de Richmond, à la forteresse de Monroë. On assure que le président Lincoln, s'y est également rendu à la suite d'un télégramme qui lui avait été adressé par M. Seward. Le Congrès a décidé que l'on n'admettrait pas les bulletins de vote dans les collèges électoraux du Mississipi, Texas, Louisiane et Arkansas.

Des dépêches du Macon annoncent que l'armée de Sherman marche, en trois colonnes sur Charleston et Branchville. On s'attend à une attaque contre Augusta.

Savannah a été incendié deux fois le 27. A la date des dernières nouvelles, la conflagration était générale dans la ville.

Les journaux de Richmond annoncent que Lee a été nommé généralissime et Breckenridge appelé au ministère de la guerre. Johnston doit remplacer Hardee, et Hill succéder à Hood sous la surveillance de Beauregard. L'or est à 206 3/8.

Lisbonne, 15 février.

Les nouvelles de Rio de Janeiro du 25 janvier nous apprennent que la ville de Paysandu avait été prise par l'armée brésilienne le 2 janvier à 8 heures du matin.

Berlin, 14 février.

Chambre des députés. — La Chambre continue la discussion sur les coalitions ouvrières.

M. Loewe défend la proposition de M. Schultze-Delitsch et dit que le parti féodal exploite la question ouvrière dans des vues de parti.

M. Reichenheim attaque le président du conseil à propos de l'instruction de Waldenburg. Il assure qu'on a abusé du nom du roi et qu'on lui a fait remettre des rapports mensongers par les députations ouvrières.

Le ministre du commerce promet la publication des rapports et propose de nommer une commission *ad hoc*

Le débats continueront demain.

Berlin, 15 février.

Le syndicat (les anciens) du commerce, de Berlin a institué une commission qui doit délibérer sur les réponses aux questions qui leur ont été présentées par le conseil supérieur du commerce de Paris, avec invitation d'y répondre.

Berlin, 15 février.

Il a été présenté à la chambre une motion tendant à faire ajourner jusqu'à la discussion du budget les rapports des commissions chargées d'examiner les concessions de plusieurs lignes de chemin de fer et le traité avec le grand duché d'Oldenborg qui s'y rattache.

Dresde, 14 février.

Le *Journal de Dresde*, organe officiel, dit que les prétendues négociations avec Paris sur la question Sleswigo Holsteinoise se bornent à une conversation entre le ministre français à Dresde et M. de Beust, à la suite de laquelle ce dernier a reçu des dépêches de Paris. Dans cette conversation comme dans cette dépêche il n'a été question ni de la Confédération du Rhin ni d'autre chose semblable.

Copenhague, le 15 février.

Le *Dagbladet* rapporte le bruit qu'à la suite d'une dissenssion très vive entre le ministre de la justice, M. Heltzen et tous ses collègues, la retraite de l'un ou des autres est considérée comme inévitable.

Madrid, 14 février.

M. Gonzalez Bravo a déclaré, aujourd'hui, à la chambre que le bruit de l'assasinat du maréchal Espartero était inexact. Il a annoncé ensuite qu'il présenterait prochainement la nouvelle loi sur la presse.

Marseille, 15 février.

Le paquebot qui vient d'arriver, apporte des nouvelles de Cochinchine du 20 décembre.

Le *Journal officiel* de la Colonie déclare que les revenus et les dépences sont en équilibre.

Le capitaine général des Iles Philipines avait envoyé à l'amiral gouverneur de la Conchinchine un portrait de la reine d'Espagne; l'amiral inaugurant l'installation de ce portrait, dans ses salons a dit : nous acceptons avec reconnaissance ce gage de la confraternité militaire et d'estime mutuelle dont nous sommes fiers.

Les nouvelles de la *Réunion* sont du 15 janvier :

La *Gazette commerciale de Maurice* publie le compte-rendu de la réception solennelle du consul anglais Packenham, par la cour des Hovas. Il y a eu un banquet qui a duré 4 heures; on a porté la santé des reines et des ministres des deux pays. Des dames anglaises et des hovas assistaient à ce banquet.

Le lendemain, le consul a été reçu par la reine : il a prononcé un discours dans lequel il déclare que la reine Victoria qui est une souveraine chrétienne, exige que la Basoherina continue de proteger le christianisme.

Il a terminé en disant : « Aussi longtemps que des relations d'amitié règneront entre l'Angleterre et Votre Majesté, vous serez toujours puissante. »

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Voici la nomenclature des Expositions industrielles qui doivent avoir lieu en 1865 et dont les programmes sont à la disposition du public au secrétariat de la Chambre de commerce, au Palais de Justice à Lille, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir :

Exposition internationale des beaux-arts et de l'industrie à Dublin ; ouverture le 9 mai 1865, durée 6 mois.

Exposition générale industrielle à Stettin, en mai et juin 1865.

Exposition industrielle, agricole et horticole à Chaumont (Haute-Marne) ; ouverture le 20 mai 1865, clôture le 1er juillet suivant.

Exposition des produits de l'agriculture, de l'industrie et des arts industriels à Bordeaux ; ouverture le 1er juillet 1865, durée 3 mois environ.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps et de légions de gendarmerie la circulaire suivante :

« Messieurs, je suis informé que deux gendarmes, revenant d'une tournée de communes par la voie ferrée, au lieu de suivre le chemin ordinaire, ont été surpris par l'arrivée d'un train et renversés par la traverse de la machine. Ils ont été légèrement blessés, et n'ont dû qu'à un hazard extraordinaire de ne pas être victimes de leur imprudence.

« En m'informant de cet accident, M. le ministre des travaux publics me fait observer, avec raison, que si l'article 62 de l'ordonnance du 15 novembre 1846 donne aux agents de la force publique le droit de pénétrer dans l'enceinte des chemins de fer, il importe, dans leur intérêt même, que l'exercice de ce droit soit limité aux cas où les nécessités du service l'exigent.

« Je partage entièrement cette manière de voir. En conséquence, je désire que vous adressiez aux militaires sous vos ordres des instructions redigées dans le sens des observations de mon collègue. »

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr 36 c, à l'hectolitre

---

Par décret du 11 février, M. Févez (Jean-Baptiste-Vindicien-Augustin) a été nommé agent de change près la bourse de Lille.

M. l'abbé Décrouez, vicaire de Leers, est nommé curé de Brunemont. Il est remplacé par M. l'abbé Broyart, vicaire de Fretin.

Le *Pays* annonce que le général Faidherbe, gouverneur du Sénégal, doit revenir prochainement en France.

On nous adresse la lettre suivante :

A Monsieur le Directeur-gérant du *Journal de Roubaix*.

Monsieur le Directeur,

En rendant compte dans votre numéro du 12 courant d'un vote du Conseil municipal relativement au tableau de la *Bénédiction des eaux*, vous n'étiez sans doute pas suffisamment renseigné sur les motifs du vote, et l'énoncé que vous en faites pourrait être mal interprété

Permettez nous, dans l'intérêt même de la dignité d'un artiste et pour que nos concitoyens puissent apprécier cette décision, d'en expliquer les causes.

Le tableau de la *Bénédiction des eaux*, dont l'exécution fut confiée à M. Émile Defrenne par l'autorité municipale, ne pouvait être payé qu'après son acceptation par le Conseil qui, à cet effet, délegua trois de ses membres pour l'examiner attentivement et lui soumettre un rapport sur sa valeur artistique.

Évidemment, la confiance dont nous honoraient nos collègues ne suffisait pas pour nous donner les connaissances nécessaires à l'appréciation raisonnée d'une telle œuvre.

Nous ne pouvions que dire c'est beau, cela nous plaît ! Mais, nous consultâmes des artistes; leur jugement confirma notre impression. Dès lors nous n'hésitâmes plus à proposer au Conseil municipal, non seulement le paiement du prix d'abord convenu, mais profitant de ce que M. Defrenne avait, à ses frais, encadré son tableau, nous engageâmes l'administration à lui remettre mille francs en plus (bien qu'il ne reclamât rien) et à lui voter de chaleureux remerciments. M. le Maire avant de donner suite à nos conclusions eut l'heureuse idée de consulter sur le merite du tableau un amateur connaisseur distingue, de Lille, et il lui fut répondu que si cette œuvre portait la signature d'artistes celèbres, on la paierait le double parce que elle est digne d'eux!

Une telle déclaration, communiquée par l'autorité immédiatement après lecture du rapport a nécessairement raillié tous les suffrages aux conclusions de la commission et c'est donc *comme témoignage de satisfaction que le Conseil, dans sa séance du 10 février, a voté le crédit supplémentaire en remerçiant M. Émile Defrenne du bon et beau tableau que nous devons à son talent.*

Veuillez, Monsieur, accueillir la présente explication et agréer nos civilités les plus empressées

A. Mimerel fils, Motte-Bossut,
Dewarlez aîné.

Roubaix, 15 février 1865.

C'est dans notre numéro du 12 février que nous avons publié le résumé de la dernière séance du Conseil municipal.

Le paragraphe III de ce résumé est conçu en ces termes :

« Vote d'une indemnité pour débours « divers relatifs au tableau de la béné« diction des Eaux. »

Nous avons imprimé textuellement, le résumé qui nous a été adressé.

On comprendra, après la lecture de la lettre qui précède, combien ce résumé est incomplet; il ne dépendra pas de nous qu'il en soit autrement à l'avenir.

J. R.

Lundi dans l'après-midi, un incendie s'est déclaré chez *M. Ballois*, bonnetier, à Tourcoing et a détruit une partie de laine qui se trouvait dans un séchoir.

La perte, évaluée à 700 francs, est assurée par la compagnie *le Nord*.

Nous trouvons dans *l'Impartial* de Valenciennes les détails suivants sur les funérailles des victimes de la catastrophe de la fosse *Turenne* qui ont eu lieu samedi, comme nous l'avons annoncé :

Toutes les dispositions avaient été prises pour donner à cette triste cérémonie un caractère d'unité, tout en ménageant le deuil des familles. Le matin, tous les cercueils, chacun portant le nom de celui dont il renfermait la dépouille, se trouvaient rangés sur le carreau de la fosse Perier ; à l'heure fixée, le clergé se présenta pour la levée des corps, qui se fit un à un, dans le plus grand ordre, et chaque famille se groupant derrière celui qui lui appartenait.

Le funèbre cortege, composé de 27 cercueils, precédé du clergé et de la musique communale, escorté par la compagnie des sapeurs-pompiers, était suivi par toutes les autorités de l'arrondissement, en tête desquelles on remarquait M. le vicomte Malher, sous-préfet, M. le président de Warenghien, M. Bottiau, procureur impérial, son substitut M. Bullot, M. Maniez, juge d'instruction, M. Peuchet, capitaine-commandant la gendarmerie, M. Ewbank, consul de Belgique, au nom des ouvriers d'origine belge se trouvant

---

hôtel, si mon père devait y vivre seul? N'ayons pas l'air de dédaigner ce qu'il a fait faire à notre intention. D'ailleurs, nous ne savons pas combien de temps nous resterons à Paris. Vaut-il la peine, pour quelques mois peut-être, de meubler un appartement quand nous en avons un tout prêt, et splendide? Quant à moi, j'y tiens; je ne me trouverai nulle part aussi bien qu'ici, et j'ai promis à mon père de ne pas le quitter tant qu'on ne nous changera point de garnison. Il sera toujours seul assez tôt, mon pauvre père! »

Et, en achevant ces mots avec un soupir, elle avait levé sur Raymond des yeux suppliants où brillait une larme. Qu'objecter à de pareils arguments? Il avait cédé, bien à regret, n'osant pas même, par délicatesse, risquer une objection très-naturelle, mais blessante pour Clotilde : c'est que bien des gens qui n'eussent pas hésité à voir la jeune duchesse d'Armentières, s'ils avaient pu feindre d'oublier sa naissance, refuseraient de se montrer à l'hôtel Erneville.

Puis, quand il fut sorti de chez elle, il se dépita contre lui-même, il eut honte de sa faiblesse et de l'ascendant qu'il laissait prendre à Clotilde. Il ne se reconnaissait plus. Était-ce bien lui, Raymond, dont la hauteur et l'opiniâtreté de caractère étaient passées en proverbe, était-ce lui qui subissait l'empire d'une femme et souffrait qu'on le mît, pour ainsi dire, dans un état de dépendance? Il avait résisté aux désirs de sa famille, de sa mère qu'il aimait tant, et il courbait la tête, malgré ses révoltes intérieures, sous la volonté d'un beau-père avec lequel il ne sympathisait même pas!

Pour comble d'humiliation, il ne tarda point à apprendre que M. Ernevilte agissait en son nom sans même le consulter, faisant pour lui des démarches que le duc d'Armentières n'eût certainement jamais faites. Un jour Clotilde, radieuse, courut au-devant de Raymond qui entrait, et s'écria d'un air de triomphe :

« Bonnes nouvelles, mon ami! Mon père vient de voir, et avec plein succès, quelques personnages très influents.

— Dans quel but? demanda Raymond avec une vivacité qui troubla un instant Clotilde. Mais elle se remit aussitôt et répondit avec aplomb :

— Pour obtenir que votre mariage ne vous empêche pas d'être reçu à la cour, c'est-à-dire pour que votre femme, qui tient par-dessus tout à y être admise, y soit invitée; car vous n'iriez point sans elle, n'est-ce pas, mon ami?

— Sans doute, dit M. d'Armentières, surpris et mécontent; mais, Clotilde, ma chère Clotilde, vous êtes bien ambitieuse, bien avide de briller. Parfois cela m'inquiète. Je me demande quelle place mon nom et mon rang tiennent dans vos sentiments pour moi. Dites — mais soyez franche — m'épouseriez-vous si, au lieu d'être le duc d'Armentières, je m'appelais M. Armentieres et si j'étais un artiste en vogue, un auteur de talent, un éloquent avocat...

— Ou un grave professeur, ou un poudreux savent, ou un métaphysicien qui marche le front dans les nuages, ou... n'importe quoi, mais tout autre chose enfin que Raymond d'Armentières! » interrompit Clotilde en éclatant de rire. Puis elle ajouta avec feu : « Pourquoi toutes ces suppositions? Je ne saurais répondre à ces questions-là ni vous voir en imagination autrement que vous n'êtes. Si je parvenais même à me figurer un de ces personnages, quelque éminent qu'il fût, il ne pourrait me plaire, puisque ce ne serait plus vous... Raymond, poursuivit-elle avec une tendresse passionnée, en le fascinant de ses regards, je t'aime tel que tu es, je ne puis aimer que toi seul. Pour moi, ton nom, ton grade, ton titre, ta personne, tout cela ne fait qu'un. Mon cœur appartient tout entier à Raymond d'Armentières, duc, chef d'escadron, brillant officier décoré pour ses actions d'éclat, noble cœur et tête ardente. Me demander si je t'aimerais dans d'autres conditions, c'est admettre que j'aie pu un seul instant m'interroger à ce sujet, et c'est à quoi l'on ne songe point quand on est satisfaite de son choix. Suis mon exemple. T'ai-je jamais demandé : « Voudrais-tu de moi si j'étais une paysanne! » Non, ne nous gâtons pas notre bonheur par d'oiseuses conjectures. A vouloir trop aller au fond des choses, on rencontre le doute, le trouble, l'inquiétude. Contentons nous de ce qui est, sans scruter ce qui aurait pu être. Nous nous aimons, n'est-ce pas assez? Et quand je serais un peu ambitieuse, quel mal y verrais-tu, si mon ambition consiste à désirer être la femme et pouvoir m'enorgueillir de mon mari? Tu vois que je suis franche .. Une autre te dirait sans doute, te trompant ou se trompant elle-même. « Raymond, je t'eusse choisi pour époux jusque dans les derniers rangs de la société. » Moi je ne suis pas si romanesque, et comme il est probable que dans toute autre position je ne t'aurais jamais connu, je ne m'arrête pas à des hypothèses invraisemblables. Quant à toi, si tu m'aimes sérieusement, tu dois t'estimer heureux d'être en état de m'offrir le sort le plus conforme à mes goûts... Allons, monsieur, baisez la main à votre femme, et plus de ces chimères. »

Elle lui tendait ses deux mains à la fois, avec un geste d'une grâce souveraine et un sourire qui montrait toutes les perles de sa bouche. Comment résister? Il les saisit, les pressa dans les siennes et les couvrit de baisers, ces belles mains blanches. Cependant, au fond du cœur, quelque chose lui disait que Clotilde n'aurait pas dû, pour se défendre, avoir besoin de si longs raisonnements. « Blanche n'eut pas répondu ainsi! » pensait-il, et malgré lui, il recommençait à egarer son imagination bien loin de la réalité.

(*La suite au prochain numéro.*)

— L'*Histoire de France illustrée*, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidelité jusque dans le moindre détail tout ce qui mérite d'être connu. M. Éd. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyageurs anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

DÉCHAUSSEMENT

Ébranlement des dents. Guérison par l'elixir solidifiant : Bertin, dentiste, 21, rue de la Jussienne, Paris. Flacon 3 fr. et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre-poste. 706-8160

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

Heues des levées de boîtes supplémentaires.

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1e levée	7h » mat.	7h 20 mat.	7h 30 mat.
2e levée	10 » mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3e levée	2 » soir.	2 20 soir.	2 30 soir.
4e levée	6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5e levée	7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1e levée	7h 35 mat.	7h 40 mat.	7h 50 mat.
2e levée	10 35 mat.	10 40 mat	10 50 mat.
3e levée	2 35 soir.	2 40 soir.	2 50 soir.
4e levée	6 55 soir.	7 » soir.	7 10 soir.
5e levée	8 25 soir.	8 30 soir.	

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.